

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA local de la DT Nord – Pas-de-Calais du 3 septembre 2026

Monsieur le Directeur
Mesdames et Messieurs les membres du CSAL

La **CFDT-VNF** souhaite tout d'abord adresser à l'ensemble du personnel de la DT une bonne reprise après cette période estivale.

Nous tenons à saluer celles et ceux qui ont assuré la continuité du service, parfois dans des conditions difficiles, avec des absences non remplacées et une charge de travail accrue. La **CFDT-VNF** tient à remercier les agents qui, malgré ces contraintes, ont continué à assurer leurs missions avec professionnalisme et engagement.

La **CFDT-VNF** souhaite évoquer dans cette déclaration préalable 2 sujets inscrits à l'ordre du jour de ce CSA.

1. Le suivi du PCC Nord Pas de Calais

Le document présenté fait état notamment d'une analyse de l'utilisation des vacations support d'exploitation.

Pour la période du 1er janvier au 22 juin 2026, sur 980 vacations théoriques, 48 % n'ont pas été réalisées en raison d'absences diverses, notamment congés, arrêts de travail, activité syndicale ou journées découverte.

Sur les 52 % de vacations réalisées, 28,6 % ont été utilisées pour remplacer des agents à l'exploitation, 14,4 % pour du renfort en salle ou des activités annexes, 5,5 % pour de la formation ou la participation à des groupes de travail et 3,5 % pour des visites de sites d'écluses.

La direction indique que ces résultats mettent en évidence une utilisation conforme et cohérente avec les orientations nationales définies dans la note relative à l'organisation du temps de travail (OTT) des PCC modernisés.

Or, cette note ne fixe **aucun pourcentage de répartition entre les différentes utilisations des vacations support**.

Ces chiffres constituent des **résultats observés** et non des seuils ou des objectifs fixés par la note.

La **CFDT-VNF** demande donc à la direction de distinguer clairement :

- d'une part, la conformité réglementaire du dispositif au regard de la note OTT ;
- d'autre part, l'analyse du dimensionnement réel des effectifs et des besoins de fonctionnement des PCC.

Lorsque près d'un tiers des vacations support effectivement réalisées servent à remplacer des agents en exploitation, cela constitue pour la **CFDT-VNF** un **indicateur de tension sur les effectifs**.

Une vacation support ne peut pas devenir un moyen structurel de compenser un sous-dimensionnement des équipes.

Si près d'un tiers des vacations réalisées servent à assurer la couverture normale de l'exploitation, la question n'est plus seulement celle de l'utilisation des vacations support, mais bien celle du **dimensionnement des équipes**.

La **CFDT-VNF** demande donc à la direction de tirer les conséquences de ses propres chiffres et de ne pas considérer comme normal un fonctionnement qui repose régulièrement sur la capacité des agents à absorber les absences et les tensions d'effectifs.

Nous réaffirmons notre demande de **4 postes supplémentaires pérennes** au PCC.

Le renforcement temporaire ne peut constituer une réponse suffisante à une difficulté qui apparaît désormais de manière structurelle.

La **CFDT-VNF** souhaite obtenir des précisions sur le **non-remplacement sur la période estivale de certains opérateurs qui conduit mécaniquement à augmenter le nombre de SAS pris en charge par les opérateurs présents**.

Nous ne pouvons pas accepter que l'augmentation de la charge de travail des opérateurs présents soit considérée comme une variable d'ajustement normale permettant de maintenir le fonctionnement du service.

La **CFDT-VNF** demande donc à la direction :

- combien d'absences d'opérateurs n'ont pas été remplacées durant les mois de juillet et août ;
- combien de SAS supplémentaires ont, en conséquence, été pris en charge par les opérateurs présents ;
- quelles sont les conséquences cette organisation sur les conditions de travail des agents.

2. La préfiguration du futur Secrétariat général de la DT

La **CFDT-VNF** prend acte de la démarche engagée dans le cadre de la préfiguration du futur Secrétariat général de la Direction territoriale.

La direction présente cette nouvelle étape comme une transformation visant à **renforcer la performance collective, la lisibilité des responsabilités et la cohérence des fonctions support**.

Pour la **CFDT-VNF**, derrière cet objectif se dessinent potentiellement des évolutions importantes pour les personnels en termes de missions, d'emplois, d'organisation de travail et d'évolution des conditions de travail.

Nous serons particulièrement vigilants sur le devenir des missions, des postes et des personnels concernés par cette réorganisation.

La direction affirme également sa volonté de **construction partagée**.

Pour la **CFDT-VNF**, cette construction partagée **doit être une réalité**.

Les personnels, les services territoriaux et leurs représentants doivent être associés **en amont des décisions**, et non consultés une fois que les choix seraient déjà arrêtés.

La **CFDT-VNF** sera donc particulièrement attentive à la mise en œuvre de cette préfiguration et à ses conséquences concrètes pour les personnels de la DT.

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration.

Les représentants CFDT-VNF au CSA local de la DT NPDC

